

# Assistance Technique à la république du Congo pour la mise à jour du plan PNIU

## RAPPORT D'ATELIER

Pointe-Noire, Congo

22 - 26 janvier 2024

*-Version finale -*

Global Initiative for Western, Central and Southern Africa



Avec l'appui du :  
Ministère des Transports, de  
l'Aviation Civile et de la Marine  
Marchande du Congo



## NOTE

Le présent document a été élaboré dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'Afrique occidentale, centrale et australe (GI WACAF) à titre de contribution à la mise en œuvre du plan d'action biennal prévu par cette Initiative. Les désignations utilisées et la présentation du contenu dans le présent document ne sont pas l'expression d'une quelconque opinion de l'OMI ou de l'IPIECA concernant le statut juridique de tout État, territoire, municipalité ou zone ni de leurs autorités, ni concernant le tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document peut être téléchargé à partir du site internet [www.giwacaf.net/f](http://www.giwacaf.net/f) et doit être cité comme suit à des fins bibliographiques :

IMO/IPIECA. 2023. Rapport de l'Atelier National d'Assistance Technique à la République du Congo pour la mise à jour du Plan National d'Intervention d'Urgence, 45 Pages.

## L'Initiative Mondiale pour l'Afrique Occidentale, Centrale et Australe

Lancée en 2006, l'Initiative mondiale pour l'Afrique occidentale, centrale et australe (GI WACAF) est un partenariat entre l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et l'Ipieca, association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier, pour renforcer la capacité des pays partenaires à se préparer et à lutter en matière de pollution par les hydrocarbures.

L'objectif du Projet GI WACAF est de développer et consolider les systèmes nationaux de préparation et de lutte contre les déversements d'hydrocarbures de 22 pays d'Afrique occidentale, centrale et australe. Le Projet s'inscrit ainsi dans l'esprit des dispositions énoncées par la Convention Internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (Convention OPRC 90).

Pour remplir sa mission, le Projet GI WACAF met au point et organise des ateliers, séminaires et exercices dont l'objectif est de communiquer sur les bonnes pratiques existantes dans tous les aspects de la préparation et de la lutte, en s'appuyant sur l'expertise et l'expérience provenant des gouvernements, de l'industrie et d'autres organisations exerçant dans ce secteur spécialisé. Pour préparer et mettre en œuvre ces activités, le Projet s'appuie sur un réseau dédié de points focaux issus des autorités nationales compétentes et des bureaux locaux de l'industrie pétrolière. La promotion de la coopération entre les différentes agences gouvernementales concernées, l'industrie pétrolière et l'ensemble des parties prenantes à l'échelle nationale, régionale et internationale est une composante clé du Projet lors de ces activités.

Le Projet GI WACAF est soutenu et financé par l'OMI et 7 compagnies pétrolières membres de l'Ipieca, à savoir Azule Energy, BP, Chevron, ExxonMobil, ENI, Shell, TotalEnergies.



ExxonMobil



Plus d'information est disponible sur le [site web du Projet](#).

## Contact de la République du Congo

### Capitaine de vaisseau Medard NGOBO

Chef de la Délégation Maritime de Madingou-Kayes à la Direction Générale de la Marine Marchande et Point focal GI WACAF

Tel : 00 24266644090

[medardngobo@gmail.com](mailto:medardngobo@gmail.com)

## Contacts GI WACAF

### Anaïs GUILLOU

Cheffe de projet GI WACAF (IMO / IPIECA)

[giwacaf-project@ipieca.org](mailto:giwacaf-project@ipieca.org)

### Rim AL AMIR

Coordinatrice de projet GI WACAF

[giwacaf-project@ipieca.org](mailto:giwacaf-project@ipieca.org)

### Emmanuelle POUPON

Ingénieur Service Etudes et Formation, Cedre

[emmanuelle.poupon@cedre.fr](mailto:emmanuelle.poupon@cedre.fr)

### Lindsay PAGE-JONES

Consultant technique OTRA

[lpagejones@otra.onmicrosoft.com](mailto:lpagejones@otra.onmicrosoft.com)

## **Executive summary**

**Title:** National Workshop for Congo to update the National Spill Contingency Plan

**Hosted and organised by:** Ministry of Transport, Civil Aviation and the Merchant Navy

**Venue and date:** The workshop took place at the Conseil Congolais des Chargeurs in Pointe-Noire from 22 to 26 January 2024.

**Type of event:** National workshop

**Supported by:** The International Maritime Organization (IMO) and Ipieca, a global association for the study of environmental and social issues in the oil sector, as part of the GI WACAF project.

**Number of participants:** 75

**Summary:**

The objectives of this workshop are part of a wider technical assistance project in Congo to review and update the national spill preparedness and response system (and the related National Spill Contingency Plan, NSCP) in line with current risks, conventions and best practices.

More specifically, the priority technical objectives of the workshop were to:

- Clarify the scope and operational coverage of the national response system
- Update the national response organisation and coordination mechanisms
- Develop operational arrangements for response at sea and on land
- Review national and cross-border alert processes
- Review the national policy on the use of dispersants
- Ensure that the revision of the NSCP is in line with the draft Angola - Congo - DRC sub-regional agreement.

The workshop consisted of various information and working sessions, according to each objective.

The discussions that took place during the workshop gave rise to numerous proposals for updating the national response system and therefore the National Emergency Response Plan (NERP). The workshop produced two types of recommendations:

- So-called "strategic" recommendations for the attention of decision-makers and senior Congolese authorities, aiming at improving the overall national response system.
- Technical recommendations for the Technical Working Group (TWG), detailing actions to implement the strategic recommendations and thus guide and facilitate the work of the TWG.

## Table des matières

1	Introduction .....	6
2	Objectifs de l'atelier .....	6
3	Programme de l'atelier .....	7
4	Lieu et participants .....	7
5	Activités et présentations .....	7
5.1	Cérémonie d'ouverture .....	7
5.2	Photo de groupe officielle .....	8
5.3	Activités.....	8
5.3.1	Sessions d'information .....	8
5.3.2	Sessions de travail.....	10
5.4	Cérémonie de clôture .....	16
6	Réunion avec les parties prenantes sur le projet d'accord sous-régional de coopération d'assistance en cas de déversements.....	17
7	Recommandations.....	18
7.1	Les recommandations de haut niveau pour les hautes autorités du Congo .....	18
7.2	Les recommandations techniques .....	20
8	Conclusion .....	21
9	Annexes .....	22
9.1	Annexe 1 – Rappel des points clés de l'évaluation du PNIU (2014).....	22
9.1.1	Rappel des points clés de l'évaluation du document du PNIU.....	22
9.1.2	Rappel des axes de travail prioritaires identifiés suite à l'évaluation (par GI WACAF et autorités)23	
9.2	Annexe 2 – Programme .....	24
9.3	Annexe 3 – Liste des participants.....	28
9.4	Annexe 4 – Allocution d'ouverture – Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la marine marchande.....	30
9.5	Annexe 5 – Allocution de bienvenue – Cheffe de projet GI WACAF .....	33
9.6	Annexe 6 : Communiqué final .....	35
9.7	Annexe 7 – Relevé de conclusions .....	38
9.8	Annexe 8 – Allocution de clôture – Cheffe de projet GI WACAF .....	39
9.9	Annexe 9 – Allocution de clôture – Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la marine marchande.....	41

## 1 Introduction

La République du Congo est un Etat d'Afrique centrale s'étendant sur une superficie de 342 000 km<sup>2</sup>, à cheval sur l'équateur entre les latitudes 3° 30' Nord et 5°00' Sud, et les longitudes 11°00' Ouest et 18°00' Est. Elle est limitée par le Gabon à l'Ouest, le Cameroun au Nord-ouest, la République Centrafricaine au Nord, la République démocratique du Congo à l'Est et l'Angola au Sud. La façade maritime ouverte sur l'Océan Atlantique, qui borde le territoire congolais au Sud-ouest, s'étend sur environ 170 km et concerne les départements de Pointe-Noire et du Kouilou.

La République du Congo est classée au 3ème rang des pays d'Afrique subsaharienne producteurs de pétrole, avec plus d'une trentaine de champs, onshore et off-shore (jusqu'en eaux profondes) en exploitation et une quinzaine de permis de recherche en cours. L'essentiel de la production pétrolière transite par le terminal de Djéno, situé au sud de Pointe-Noire, capitale économique du pays. Pointe-Noire abrite également un des plus importants ports en eau profonde du golfe de Guinée, le Port-Autonome de Pointe-Noire, par lequel transite l'essentiel des marchandises qui arrivent ou partent du pays.

Dans ce contexte, il est primordial pour le Congo de disposer d'un système national d'intervention d'urgence en cas de déversements accidentels.

La collaboration entre le Congo et le GI WACAF a débuté il y a plus de 18 ans. Depuis, neuf activités dont celle-ci, ont été organisées dans le but de renforcer le système national (précédées par le support de l'OMI dans le pays).

En 2023, les autorités nationales de la République du Congo ont exprimé leur volonté de mettre à jour le système national d'intervention et donc le « Plan National d'Intervention d'Urgence (PNIU) en cas de pollution majeure par les hydrocarbures et SNPD en mer » révisé en 2014. Pour initier ceci, le GI WACAF a demandé au Cedre, une revue complète du PNIU (2014), dont les résultats ont été présentés aux autorités dans un rapport<sup>1</sup> et les points clés sont rappelés en [Annexe 1](#).

D'après la revue du PNIU (2014), les discussions avec les autorités nationales, les activités précédentes avec le GI WACAF et les retours d'expérience des autorités, des axes de travail prioritaires pour améliorer le système national de lutte antipollution ont été définis avec les autorités nationales (avant l'atelier). Ces axes sont résumés dans la section « Objectifs de l'atelier ».

## 2 Objectifs de l'atelier

Les objectifs de cet atelier s'insèrent dans le projet plus large d'assistance technique au Congo pour revoir et mettre à jour le système national de préparation et d'intervention en cas

---

<sup>1</sup> GI WACAF. 2023. Note de synthèse sur l'évaluation du PNIU de la République du Congo (version 2014). 19 Pages.

de déversements accidentels (et le document du PNIU afférent) selon les risques actuels, les conventions et les bonnes pratiques.

Plus spécifiquement, l'atelier avait pour objectifs techniques prioritaires de :

- clarifier la portée et le champ opérationnel du système national d'intervention ;
- mettre à jour l'organisation nationale d'intervention et les mécanismes de coordination ;
- développer les dispositions opérationnelles pour la lutte en mer, à terre et dans les eaux continentales ;
- revoir les processus d'alerte nationaux et transfrontaliers ;
- revoir la politique nationale d'utilisation des dispersants ;
- assurer que la révision du PNIU soit en adéquation avec le projet d'accord sous-régional Angola – Congo – RDC.

L'atelier consistait en diverses sessions d'informations et de travail, selon chaque objectif.

### 3 Programme de l'atelier

L'atelier a duré 5 jours du 22 au 26 janvier 2024 (programme en [Annexe 2](#) du présent rapport).

La journée du 26 janvier 2024 a été essentiellement consacrée à la réunion avec les parties prenantes sur le projet d'accord sous-régional de coopération d'assistance en cas de déversements Angola – Congo – RDC.

### 4 Lieu et participants

L'atelier a eu lieu au Conseil Congolais des Chargeurs à Pointe-Noire.

La liste des participants est disponible en [Annexe 3](#) du présent rapport.

### 5 Activités et présentations

#### 5.1 Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a eu lieu le lundi 22 janvier 2024.

Elle a été ponctuée par trois allocutions :

- le mot de bienvenu de Monsieur Christian Armel NKOU, directeur général de la marine marchande ;
- l'allocution de circonstance de Madame Anaïs GUILLOU, cheffe de projet GI WACAF (Annexe 5) ;
- le discours d'ouverture de Monsieur Honoré SAYI, ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande ([Annexe 4](#)).



## 5.2 Photo de groupe officielle



## 5.3 Activités

### 5.3.1 Sessions d'information

Lundi 22 janvier (13h – 18h)

#### **Session d'information 1 : Introduction de l'atelier**

Madame Anaïs GUILLOU, cheffe de projet GI WACAF, a présenté brièvement les objectifs du projet GIWACAF ainsi que les rôles de l'OMI et de l'Ipieca. Elle a ensuite introduit l'atelier, les objectifs et présenté les résultats attendus.

#### **Session d'information 2 : Présentation du PAPN et de son organisation contre les pollutions**

Le capitaine de vaisseau Alain KOUA NGOULHOUD, Directeur des Opérations Maritimes et Commandant du port autonome de Pointe-Noire (PAPN), après avoir rappelé l'histoire du port et son importance pour l'économie nationale, a présenté l'organisation du port en cas de déversements accidentels, ainsi que son schéma d'alerte.

#### **Session d'information 3 : Introduction aux pollutions marines accidentelles**

Madame Emmanuelle POUPON, Ingénieur Service Etudes et Formation au Cedre, a présenté les sources de pollutions marines accidentelles possibles au Congo et les spécificités du pays pour l'intervention. Les grandes familles d'impacts (sanitaires, écologiques et économiques) ont également été abordées.

#### **Session d'information 4 : Rappel sur la Convention OPRC 90**

Monsieur Lindsay PAGE-JONES, consultant technique OTRA, a rappelé les dispositions clés de la Convention OPRC90 et du protocole OPRC-HNS pour un Etat et a précisé celles à considérer pour le système national de lutte. Il a insisté sur l'importance de l'intégration des plans d'urgence locaux, de l'industrie, des ports, et autres, dans le PNIU. Le besoin de mesures juridiques et administratives pour faciliter l'assistance internationale et d'accord d'assistance et de coopération avec les pays voisins a aussi été rappelé.

#### **Session d'information 5 : Partage d'information sur l'organisation nationale du Congo**

Le capitaine de vaisseau Médard NGOBO, chef de la délégation maritime de Madingou-Kayes à la direction générale de la marine marchande et point focal GI WACAF, a rappelé les sujets suivants : risques de pollution, zones sensibles à protéger, cadre réglementaire national et international, ainsi que les principales dispositions du PNIU (2014).

Le capitaine de frégate Lylion Chanel IBOMBO ENGOUSI, commandant du centre des opérations maritimes, a présenté le centre des opérations maritimes (COM) : ses missions, son organisation, ses moyens et outils ainsi que son rôle dans la mise en œuvre de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales (AEMEC).

Le colonel de police Jean-Bernard BOYANGHAS, conseiller administratif et juridique du commandant de la sécurité civile, a recontextualisé le rôle et les missions de la sécurité civile (dans le cadre national). Il a ensuite développé la stratégie du commandement de la sécurité civile pour la prévention, la préparation, la réponse et la réhabilitation.

#### **Session d'information 6 : Présentation des organisations de lutte antipollution de l'industrie pétrolière**

Monsieur André OYANDZA, coordinateur HSE (ENI Congo), monsieur Nick GAMBOU, responsable environnement, santé et reporting (Perenco) et madame Sigali MALAMOU, responsable gestion des déchets et coordination lutte antipollution (TotalEnergies EP Congo) ont tour à tour présenté les plans de lutte antipollution de leurs compagnies ainsi que les organisations prévues de lutte en cas de pollutions accidentelles, et les moyens à disposition de l'industrie.

Ils ont également rappelé les obligations réglementaires de l'industrie pour la lutte antipollution, parmi lesquelles celle d'avoir un système d'urgence adapté aux risques générés par leurs activités et l'obligation de notifier les autorités dans les 3 heures qui suivent un déversement en mer de 0,5 barils ou plus.

Tous les intervenants ont insisté sur l'importance de la préparation à la lutte, au travers des formations et des exercices qu'ils organisent régulièrement, soit de manière autonome, soit accompagnés par des coopératives internationales (OSRL) ou des entités des industries (FOST, pour TotalEnergies).

Mardi 23 janvier (09h30 – 17h30)

#### **Session d'information 7 : le PNIU (2014)**

Madame Emmanuelle POUPON a rappelé les bonnes pratiques en matière d'élaboration d'un plan national d'intervention antipollution et le contenu attendu. Elle a ensuite présenté les

résultats de l'évaluation du PNIU (2014) de la République du Congo (effectuée en amont de l'atelier), les axes de travail prioritaires et les livrables attendus au cours de la semaine.

### **Session d'information 8 : Information complémentaire sur le PAPN**

Monsieur Dimitri NGATSE, chef de département matières dangereuses et urgence au PAPN, a présenté le projet du plan antipollution du port en cours d'élaboration. Il a précisé que ce plan antipollution concerne les parties terrestre et maritime du port et a ensuite détaillé quelques éléments clés du plan : le schéma d'alerte et le schéma organisationnel.

Monsieur NGATSE a conclu en indiquant que le plan sera finalisé au premier semestre 2024, et qu'il est accompagné d'acquisition de matériels.

### **5.3.2 Sessions de travail**

#### **Session de travail 1 : Mise en situation**

L'objectif de cette mise en situation était de permettre aux participants de se projeter dans un scénario d'incident de mer nécessitant des opérations de Search and Rescue, d'assistance à navire en détresse et de gestion d'un déversement accidentel d'hydrocarbures et de produits chimiques conteneurisés, en mer avec atteinte du littoral.

Il leur a été demandé de proposer :

- un schéma de diffusion de l'alerte (depuis les protagonistes jusqu'à la Primature) ;
- un schéma complet de gestion de l'intervention (sur zone, à l'échelle locale et nationale).

Les participants se sont répartis en deux groupes constitués des représentants des secteurs publics et privés. Chaque groupe a désigné un rapporteur.



#### **Session de travail 2 : Le PNIU - Cadre réglementaire**

Madame Emmanuelle Poupon a passé en revue plusieurs textes nationaux relatifs à la mise à jour du système national d'intervention et la révision du PNIU.

Les échanges ont porté sur les textes ci-dessous et leurs implications :

- Loi n°28-2016 du 12 octobre 2016 portant code des hydrocarbures ;
- Loi n° 33-2023 du 17 novembre 2023 portant gestion durable de l'environnement en République du Congo ;

- Ordonnance n°01-2001 du 5 février 2001 portant organisation générale de la défense nationale ;
- Décret n°2001-249 du 26 mai 2001 portant organisation des secours en cas de catastrophe naturelle ou d'accidents majeurs ;
- Décret n°2001-615 du 31 décembre 2001 portant approbation du Plan National d'Intervention d'Urgence en cas de pollution par les hydrocarbures en milieu marin et côtier
- Décret n° 2019-125 du 3 mai 2019 portant organisation et coordination de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales ;
- Décret n°2019-377 du 27 décembre 2019 portant attributions et organisation du commandement de la sécurité civile ;
- Décret n° 2020-436 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant création, attributions et organisation du centre des opérations maritimes ;
- Décret n° 2020-437 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant création, attributions et organisation du centre des opérations fluviales de Brazzaville ;
- Décret n° 2020-438 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant création, attributions et organisation du centre des opérations fluviales de Mossaka ;
- Décret n° 2020-439 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant création, attributions et organisation du centre des opérations fluviales d'Impfondo ;
- Décret n° 2020-440 du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant création, attributions et organisation du centre des opérations fluviales de Ouesso.

### **Session de travail 3 : Le PNIU - Portée et périmètre géographique du PNIU**

Madame Emmanuelle POUPON a rappelé les méthodes de calcul des délimitations maritimes et la nature des polluants susceptibles d'y être déversés.

L'objectif et le champ d'application de l'actuel PNIU ont ensuite été discutés. Des clarifications sont nécessaires (concernant la portée du PNIU à terre) et des ajustements à faire afin d'activer le système dès qu'une menace de pollution accidentelle imminente est identifiée. Plusieurs interventions ont porté sur les cas de pollution dite "accidentel" et la nécessité de bien inclure les incidents d'origine criminelle.

### **Session de travail 4 : Organisation nationale**

Monsieur Lindsay PAGE-JONES a rappelé l'importance de s'appuyer sur une organisation nationale antipollution robuste, adaptable (selon la nature et la localisation de l'évènement à gérer) et flexible (selon l'ampleur de l'incident). Cette organisation doit permettre de gérer tout type de déversement d'hydrocarbures ou SNPD, quel que soit son origine, sa localisation (en mer, dans les eaux continentales ou à terre), son ampleur et sa complexité.

Elle doit (voir schéma de principe ci-dessous) :

- proposer une organisation globale, du terrain jusqu'à la Primature ;
- prévoir des organisations propres à chaque échelon de gestion (du niveau local au niveau national) ;
- permettre une montée en puissance rapide du dispositif et le déploiement des moyens;
- être cohérente avec le cadre réglementaire (notamment avec l'ORSEC et l'AEMEC) et l'organisation administrative territoriale du Congo.

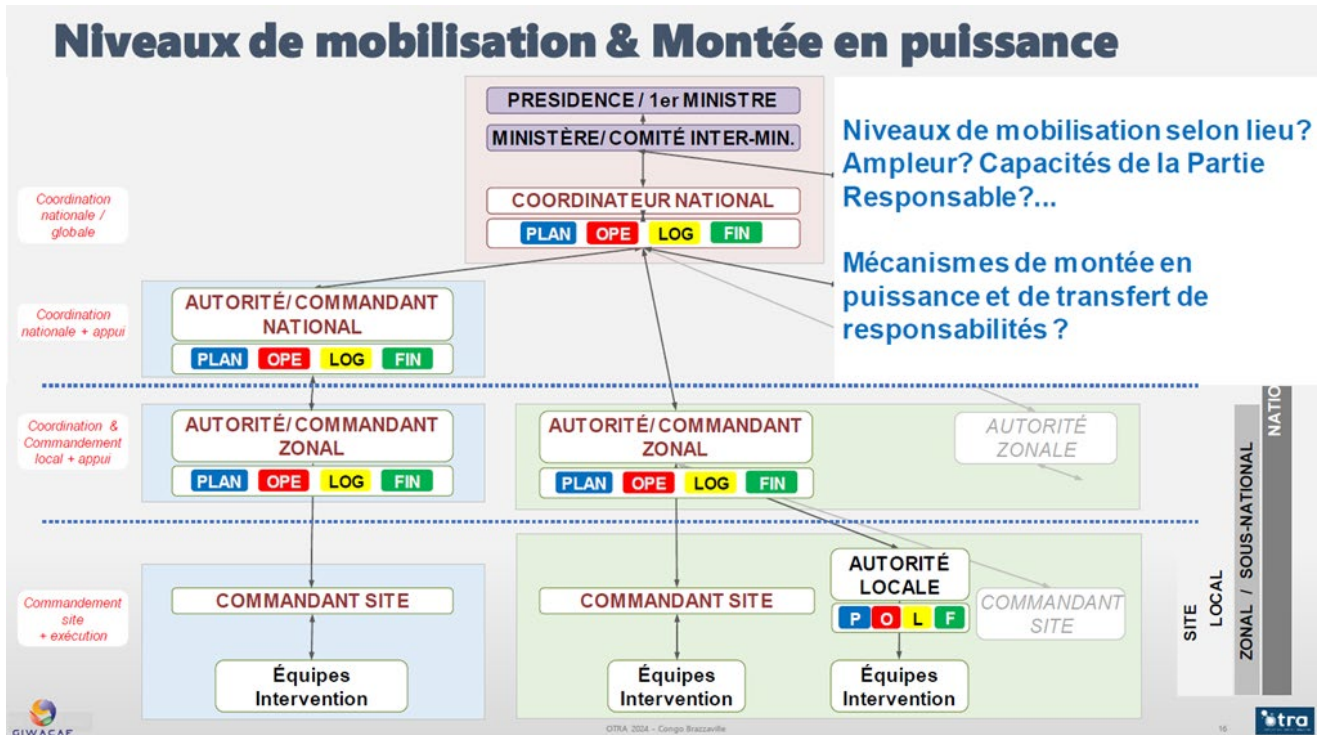


Figure 1 : Schéma de principe d'une organisation nationale possible

### Session de travail 5 : Organisation nationale de lutte en mer

Madame Emmanuelle POUPON a rappelé les techniques de lutte en mer et les évolutions réglementaires au Congo, depuis la version 2014 du PNIU, avec notamment la mise en œuvre de la politique de l'AEMEC et les entités associées :

- **le comité interministériel de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales – CIM-AEMEC.** Les ministères membres du CIM-AEMEC sont ceux en charge de la défense nationale, l'intérieur, finances, budget, mines, hydrocarbures, transports, marine marchande, l'environnement, pêches, justice, affaires étrangères, recherche scientifique, l'économie forestière, l'énergie et l'hydraulique, postes et télécommunications, voies navigables ;
- **la cellule de crise préfectorale – CCP** (article 7, section 2 du chapitre II des décrets d'octobre 2020 relatifs à la création du centre des opérations maritimes et fluviales). Un décret dédié à cette cellule est en cours de rédaction (au moment de l'atelier) ;
- **le centre des opérations maritimes– COM ;**
- **les centres des opérations fluviales – COFs.**

Au cours de l'atelier, il a été rappelé que le PNIU doit détailler la gestion des opérations en mer, dans les eaux continentales et à terre, pour être cohérent avec l'organisation administrative territoriale, avec l'ORSEC et l'AEMEC, ainsi qu'intégrer leurs dispositions.

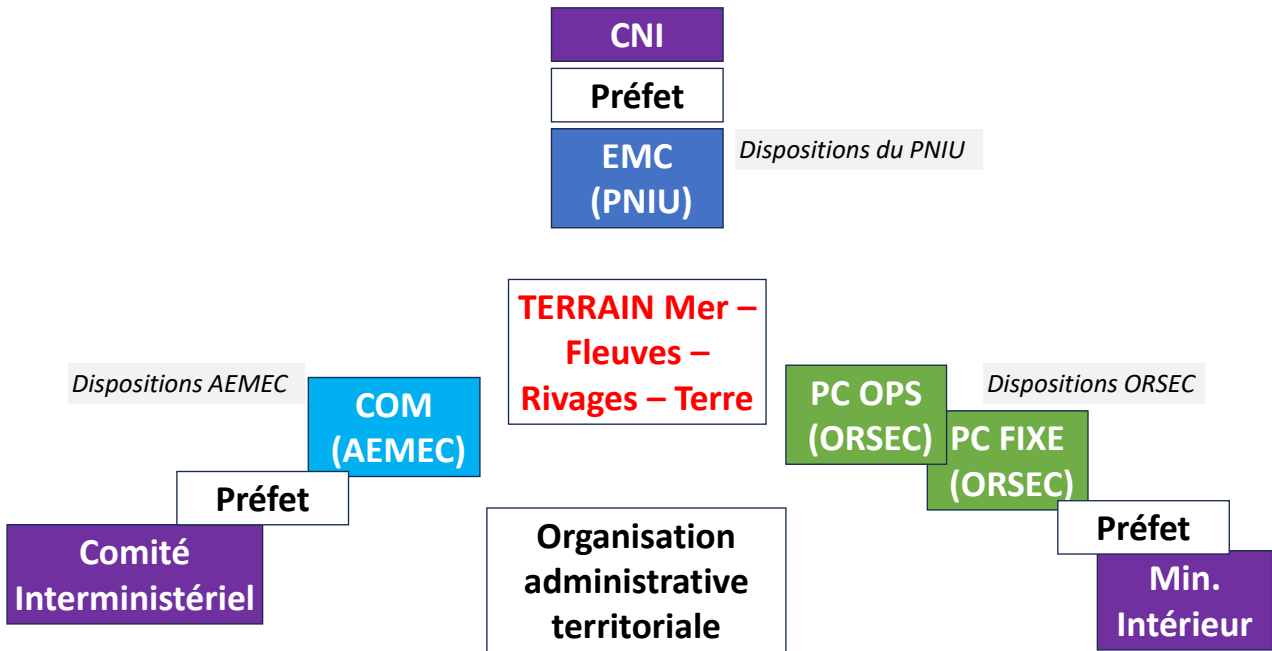


Figure 2 : Schéma de l'organisation administrative territoriale

Les points suivants ont été rappelés selon les divers textes :

- L'autorité maritime au Congo est le ministre en charge de la marine marchande ;
- Il n'y a pas de préfet maritime au Congo : les Préfets de départements sont les représentants, dans leurs circonscriptions administratives, de l'Etat en mer et dans les eaux continentales ;
- Le COM a pour mission de coordonner les opérations de lutte en mer contre les pollutions et incendies. Il en est de même pour les COFs sur la frange fluviale ;
- En cas d'opérations en mer, le COM est placé sous l'autorité du commandant de la zone militaire de défense qui assure la conduite des opérations en mer, répond au préfet de Pointe-Noire ou du Kouilou et bénéficie du concours des administrations et services de l'Etat ;
- En cas d'opérations dans les eaux continentales, le COF est placé sous l'autorité du commandant de la zone militaire de défense qui assure la conduite des opérations au fleuve, répond au préfet du département concerné et bénéficie du concours des administrations et services de l'Etat ;
- Si plusieurs départements sont concernés par un même évènement affectant la mer ou les eaux continentales, le ministre en charge de l'Intérieur désigne le Préfet devant assurer la coordination des opérations ;
- Les discussions ont ensuite porté sur l'intégration de ces entités et dispositions dans le schéma organisationnel de gestion de la lutte du PNIU (2014 - cf. figure ci-dessous).

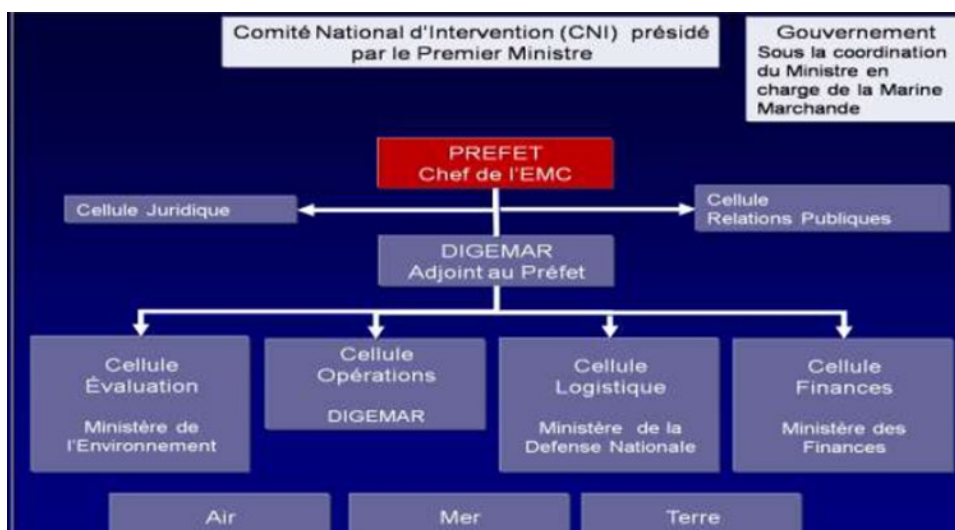


Figure 3 : Schéma organisationnel de la lutte (PNIU, 2014)

### Session de travail 6 : Organisation nationale de lutte à terre.

Le PNIU (2014) ne décrit pas l'organisation et la gestion des interventions sur les côtes, zones terrestres et fluviales. Ceci doit être développé.

De plus, des discussions ont porté sur la nécessité d'une mise en cohérence des dispositions de l'ORSEC et du PNIU. Les organisations, et responsabilités à chaque niveau, ont été comparées. Les besoins spécifiques pour la lutte antipollution à terre ont été discutés et des pistes de mise en cohérence ont été proposées.

Au cours de l'atelier, il a été rappelé les points suivants :

- le plan ORSEC (Organisation des secours) permet de gérer les catastrophes, accidents majeurs et sinistres à terre ;
- le commandement de la sécurité civile dispose d'une compagnie dédiée à la lutte contre les pollutions et est basée à Brazzaville ;
- le plan ORSEC repose sur le poste de commandement fixe (PCF) et sur le poste de commandement opérationnel (PCO) :
  - le PCF est localisé à la Préfecture de département avec à sa tête le préfet de département ;
  - le PCO est localisé à proximité du lieu du sinistre. Il est dirigé par le sous-préfet ou par le maire, ou autre, selon la nature de l'évènement.

Mercredi 24 janvier (9h – 17h)

### Session de travail 7 : Organisation nationale coordonnée de lutte en mer et à terre

Cette session a permis d'échanger sur les pistes possibles pour définir une organisation nationale capable de coordonner simultanément les opérations de lutte en mer et de nettoyage sur la côte (ou d'intervention sur les fleuves et de nettoyage des berges en cas de déversement fluvial) et cohérente avec l'AEMEC et l'ORSEC. Le PNIU actuel ne décrit pas ces mécanismes.

### **Session de travail 8 : Organisation interne de l'EMC pour la lutte en mer et à terre**

Cette session a permis d'échanger sur les fonctions nécessaires au sein de l'Etat-major de commandement (EMC) pour planifier, mettre en œuvre et soutenir les opérations (autant en mer qu'à terre, en lien avec les équipes locales) et gérer toutes les fonctions supports, financières, informations, etc.

Les discussions ont ensuite porté sur une première identification entités, ministères, agences et autres au Congo les plus compétentes pour remplir ces fonctions.

Dans l'après-midi, les participants se sont retrouvés pour deux sessions techniques.

### **Session d'information 9 : Dispersion chimique**

Madame Emmanuelle POUPON a introduit les principes de l'épandage de produits dispersants en mer (dispersions chimiques) et présenté les éléments clés requis pour la réglementation nationale d'emploi des dispersants. Elle a ensuite comparé ces éléments clés et les dispositions actuelles du PNIU en la matière pour identifier et discuter des points spécifiques à revoir.

### **Session d'information 10 : Cartographie de sensibilité**

Monsieur Lindsay PAGE-JONES a présenté les principes généraux de la cartographie opérationnelle de sensibilité des milieux aux pollutions accidentelles : types de cartes (contenus, échelle, format) selon les différents usagers, objectifs multiples des cartes pour la préparation (en temps de paix) et pour l'intervention, information minimum à collecter, conventions de représentation, bonnes pratiques et exemples.

Les étapes de développement des cartes à l'échelle d'un pays ont été rappelées, avec leur intégration dans le Plan National et les éléments associés (par ex. les sites les plus sensibles à protéger en priorité et les plans de protection, les limites d'épandage pour les dispersants, les différents types de milieux et techniques de nettoyage recommandées, les modalités d'accès etc.).

L'atlas de sensibilité des côtes du Congo est aujourd'hui obsolète et son périmètre géographique ne correspond plus au système actuel d'intervention. Une mise à jour complète est nécessaire.

Jeudi 25 janvier (9h – 17h)

### **Session d'information 11 : Substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD)**

Madame Emmanuelle POUPON a rappelé les définitions des substances nocives et potentiellement dangereuses selon la convention HNS et le protocole OPRC-HNS. Elle a ensuite abordé le comportement des SNPD déversées dans le milieu aquatique, précisant que celui-ci pouvait être déterminé d'après certaines caractéristiques physico-chimiques (classification SEBC – Standard European Behaviour Classification).

Madame Emmanuelle Poupon a insisté sur l'importance de l'évaluation de la situation, des risques pour les intervenants et les populations potentiellement exposées, puis rappelé les grandes étapes de l'intervention sur ce type de produit. Elle a conclu en listant les éléments majeurs à considérer pour la révision du PNIU.



### **Session de travail 9 : Travail de mise à jour en cours du PNIU par le GTT**

Un représentant du ministère en charge de l'environnement, membre du GTT, a présenté quelques mises à jour des parties introductives du PNIU récemment effectuées par le GTT.

### **Session de travail 10 : Poursuite des travaux de mise à jour du système de lutte**

Cette session a permis d'échanger sur les axes de travail pour la mise à jour du système national d'intervention, les acteurs à impliquer dans la révision du PNIU, les niveaux organisationnels à prendre en compte pour l'organisation nationale de lutte (autant en mer qu'à terre).

Les suites possibles et les axes de travail prioritaires pour le GTT en particulier ont été discutés.

### **Session de travail 11 : Préparation des recommandations**

Cette dernière session a permis de préparer les recommandations pour la cérémonie de clôture.

## **5.4 Cérémonie de clôture**

La cérémonie de clôture a eu lieu le jeudi 25 janvier 2024 en fin d'après-midi en présence notamment de Monsieur Honoré SAYI, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande.

La cérémonie a connu les moments ci-après :

- communiqué final sanctionnant les travaux du séminaire atelier organisé dans le cadre de la mise à jour du plan national d'intervention d'urgence en république du Congo ([Annexe 6](#)) ;
- relevé de conclusions du séminaire organisé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national d'Intervention d'urgence (PNIU) en cas de pollution par les hydrocarbures en mer, de la république du Congo ([Annexe 7](#))
- motion de gratitude à Son Excellence Monsieur **DENIS SASSOU N'GUESSO**, Président de la République, Chef de l'Etat ;
- motion de remerciement à Monsieur **ARSENIO ANTONIO DOMINGUEZ VELASCO**, secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI) ;
- motion de remerciement à Monsieur **BRIAN SULLIVAN**, directeur exécutif de l'Association Internationale de l'Industrie pétrolière et gazière (IPIECA) ;

Le mot de remerciements de la cheffe de projet GI WACAF et le discours de clôture de monsieur le ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande sont disponibles en [Annexe 8 et 9](#).



## 6 Réunion avec les parties prenantes sur le projet d'accord sous-régional de coopération d'assistance en cas de déversements

Ladite réunion s'est déroulée en deux sessions :

### Session 1 : Développement et contenus fondamentaux d'un Plan national

Monsieur Lindsay PAGE-JONES a rappelé les méthodes de développement des volets essentiels de tout plan national d'intervention et les adaptations dans le contexte du Congo :

- *fondations règlementaires* du système national d'intervention ;
- *volet stratégique* : stratégie et tactiques d'intervention en mer, dans les eaux continentales et à terre, ainsi que les moyens requis ;
- *volet gestion des interventions* : organisation nationale et mécanismes de gestion des déversements accidentels (alerte, évaluation, mise en œuvre et coordination des opérations, mobilisation de l'assistance, gestion de l'information, etc.).

### Session 2 : Projet d'accord sous-régional Angola – Congo – RDC

Monsieur Lindsay PAGE-JONES a rappelé l'importance et les dispositions clés à prévoir pour le projet d'accord sous-régional de préparation et de lutte contre les déversements d'hydrocarbures et de SNPD entre l'Angola, le Congo et la RDC.

Les échanges ont permis de compléter les questions sur le cadrage de l'accord, dans la « Note de discussion pour le projet d'élaboration d'accord sous-régional de préparation et de lutte contre les déversements d'hydrocarbures et SNPD entre l'Angola, le Congo et la RDC, notamment :

- le champ d'application et la couverture géographique ;
- le cadre juridique pour l'accord ;

- la structure et le statut juridique de l'accord ;
- le développement et la gestion de l'accord.

Cette note, à remplir par les deux autres pays, doit permettre d'élaborer l'accord de manière cohérente entre les trois pays. Des éléments restent à compléter, notamment sur l'engagement des parties prenantes et l'agenda de développement.

## 7 Recommandations

Les échanges ayant eu lieu lors de l'atelier ont donné lieu à de nombreuses recommandations, parfois, accompagnées de propositions, pour la mise à jour du système national d'intervention et donc la révision du "Plan national d'intervention d'urgence" (PNIU). Ces recommandations sont de deux natures :

- des recommandations (dites « stratégiques ») à l'attention des décideurs et hautes autorités du Congo, résumant les actions pour la mise à jour globale du système national d'intervention et celles relevant de leur autorité.
- des recommandations dites « techniques », à diffusion restreinte, destinées aux principaux acteurs impliqués directement dans le travail de mise à jour du système national et en particulier le groupe de travail technique (GTT) présentant les actions et propositions pour ce travail.

### 7.1 Les recommandations de haut niveau pour les hautes autorités du Congo

L'atelier recommande aux hautes autorités du Congo, en charge de la préparation et de l'intervention en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures et des SNPD en mer, dans les eaux continentales et sur le territoire national, les éléments suivants :

- **l'assise réglementaire** du système national d'intervention doit être mise à jour et consolidée, tant par rapport à la réglementation nationale et à l'organisation administrative territoriale propre au Congo que par rapport aux conventions internationales et autres instruments ratifiés (et à signer, par anticipation) par le Congo et au projet d'accord de coopération et d'assistance avec l'Angola et la RDC ;
- le **périmètre géographique** du système national (et donc du document du PNIU) doit comprendre l'ensemble du territoire national terrestre, fluvial, lacustre et maritime à risque. La **portée technique** du système national doit inclure tout déversement (ou risque de déversement) d'hydrocarbures et/ ou de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD), quelle que soit l'origine et la cause du déversement (ou risque de déversements) ;
- Le système national d'intervention doit reposer sur une meilleure identification et compréhension des **types et niveaux de risques de déversements** sur l'ensemble du territoire national terrestre, fluvial, lacustre et maritime (en particulier les risques majeurs), des types de **parties responsables** et des **sensibilités et priorités d'intervention** à l'échelle de ce territoire. Ceci nécessite la révision complète et

l'extension de la couverture géographique de l'atlas de sensibilité aux pollutions accidentelles du Congo ;

- Les **stratégies d'intervention** recommandées (tant en mer qu'à terre) et les **techniques** de lutte les plus appropriées selon le contexte local doivent être identifiées et résumées dans le Plan national, autant pour les déversements d'hydrocarbures que de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD). Un travail particulier concerne la révision complète de la **réglementation nationale pour l'emploi de dispersants**, et la **réglementation nationale pour la gestion de déchets issus de pollutions accidentelles** ;
- une **organisation nationale robuste, flexible et opérationnelle** doit être définie et mise en place, pouvant être déployée à l'échelle locale, départementale ou nationale le cas échéant, sur tout le territoire maritime, fluvial, côtier et terrestre à risque. Cette organisation doit être **adaptable** selon le type, la localisation et l'ampleur de l'incident et selon la partie responsable (et ses capacités d'intervention réelles, et donc le niveau d'engagement requis de la part des autorités sur le terrain). Cette organisation doit être hiérarchisée selon **l'organisation administrative territoriale** et être cohérente avec les **besoins opérationnels** en cas d'intervention, et avec les dispositions des systèmes de gestion de l'urgence au Congo, en particulier **l'AEMEC et l'ORSEC**.

Cette organisation doit aussi inclure **toutes les fonctions requises** pour une gestion d'intervention et de crise, à tous les niveaux hiérarchiques (du site d'intervention jusqu'à la Primature) ;

Au-delà de ces éléments, l'efficacité opérationnelle en cas d'urgence doit être le critère clé pour la définition de cette organisation.

- les **mécanismes de gestion des interventions** doivent être clairement définis (avec les personnes en charge) et applicables sur l'ensemble du territoire à risque : alerte, évaluation, mobilisation, planification et préparation de l'intervention, mise en œuvre et coordination, information et communication, mobilisation des moyens, indemnisation, etc.

Les **mécanismes de communication et coordination des opérations avec la partie responsable** doivent être aussi clairement définis, ainsi que les mécanismes de communication et gestion transfrontaliers ;

- les **mécanismes d'accès et de mobilisation de l'assistance extérieure** (disponible dans le pays et à l'international) doivent être définis selon les sources possibles d'assistance pour le Congo ;
- les **dispositions et mécanismes pour la gestion spécifique des pollutions par les substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD)** doivent être ajoutés au système national de lutte ;
- la mise à jour du système national doit se poursuivre avec **l'engagement de toutes les institutions concernées** et aussi des **opérateurs publics et privés** (en particulier l'industrie pétrolière, gazière et chimique) et de la **société civile** (en particulier les ONG

reconnues, avec des connaissances et une compétence particulière utile pour la préparation et l'intervention).

Cependant, le travail de mise à jour, pour être efficace, doit être mené par une task-force c'est-à-dire un **noyau dur de personnes compétentes** chargé d'intervenir pour répondre au besoin urgent d'ordre stratégique en relation avec les missions du groupe de travail technique (GTT) ;

- l'ensemble des éléments ci-dessus (entre autres) doit être formalisé dans le document du PNIU. Ceci nécessite la **revue complète et l'extension des dispositions du PNIU** et donc la **révision complète du document du PNIU** complété par ses annexes opérationnelles (inventaire des moyens, annuaire d'urgence, cartes de sensibilité etc.) ;
- la révision du système national doit se faire **simultanément et en accord avec le développement du projet d'accord sous-régional pour la coopération et l'assistance** en cas de déversement accidentel avec l'Angola et la RDC ;
- le **document du Plan national d'intervention d'urgence** doit être complètement revu pour intégrer tous les changements et ajouts décrits ci-dessus ;
- une fois les dispositions du système national d'intervention revues (et formalisées dans le document du plan d'urgence), la mise à jour effective du système national d'intervention doit être définie et planifiée annuellement, à travers un **plan de mise en œuvre dédié**, incluant toutes les composantes nécessaires : désignation du personnel, mise à jour de la réglementation, promulgation des textes, formations et exercices, plan de renforcement et validation des compétences, etc.

Le personnel et les entités compétentes pour toutes les différentes fonctions de l'organisation nationale d'urgence doivent être **identifiés et officiellement désignés**. Le personnel pour les responsabilités clés doit être **officiellement désigné, responsabilisé, formé et avoir les moyens de remplir ses missions** ;

- le **soutien annuel et pérenne des hautes autorités du Congo**, en particulier par la désignation et la reconnaissance des personnes clés pour la mise à jour du système national (avec l'allocation de temps et de moyens pour ses missions), et par la mise en place de budgets annuels dédiés pour la l'effort de préparation (par exemple : formation, exercice, acquisition d'un minimum de moyens), est essentiel.

## 7.2 Les recommandations techniques

Les recommandations techniques autant pour la mise à jour du système national d'intervention (et la révision du document du PNIU) que pour sa mise en œuvre, sont détaillées dans un document annexe séparé de ce rapport. Ces recommandations techniques s'adressent surtout au groupe de travail technique pour la mise à jour du système national de lutte (GTT).

Celles-ci couvrent les sujets suivants :

1. Recommandation : Cadre méthodologique pour la révision, l'approbation et la mise en œuvre d'un système national de lutte ;
2. Recommandation : Cadre réglementaire pour le système national d'intervention
3. Recommandation : Portée, périmètre géographique et champ d'application du système national ;
4. Recommandation : Risques majeurs de déversements sur le territoire, types de parties responsables et ressources sensibles ;
5. Recommandation : Stratégies d'intervention, techniques de lutte et réglementations afférentes ;
6. Recommandation : Approche pour la révision de l'organisation nationale de gestion des interventions ;
7. Recommandation : Organisation de gestion des interventions en mer et sur les rivages ;
8. Recommandation : Organisation de l'Etat-major de commandement (EMC) pour la gestion des interventions en mer et sur les rivages ;
9. Recommandation : Organisation de gestion des interventions dans les zones terrestres et fluviales ;
10. Recommandation : Mécanismes d'alerte, d'évaluation et de mobilisation, de gestion des interventions, de communication et coordination avec la partie responsable et de mobilisation de l'assistance extérieure ;
11. Recommandation : Mobilisation de l'assistance extérieure ;
12. Recommandation : Gestion spécifique des incidents avec des SNPD ;
13. Recommandation : Gestion transfrontalière des déversements accidentels ;
14. Recommandation : Engagement des parties prenantes, mise à jour du système national d'intervention et révision du document du PNIU ;
15. Recommandation : Plan de mise en œuvre des dispositions du système national d'intervention et budget ;

## 8 Conclusion

L'atelier a bénéficié d'une bonne représentation des parties prenantes impliquées dans le plan national d'urgence en cas de déversements accidentels avec un degré exceptionnel d'engagement.

Le GI WACAF, en plus de ce rapport d'activité, a partagé avec les autorités congolaises un certain nombre de documents dans le but de tirer partie de la dynamique de l'atelier qui n'est qu'une étape sur le chemin de la revue et mise en œuvre d'un système national d'intervention. Les suites à donner aux travaux initiés pendant l'atelier sont de la responsabilité du GTT qui s'est engagé à s'organiser en conséquence pour poursuivre le travail sur la base entre autres des recommandations issues de l'atelier.

## 9 Annexes

### 9.1 Annexe 1 – Rappel des points clés de l'évaluation du PNIU (2014)

Cette annexe rappelle brièvement les points clés de l'évaluation du PNIU (2014) par le Cedre et des axes de travail prioritaires identifiés pour le projet d'assistance technique du GI WACAF

#### 9.1.1 Rappel des points clés de l'évaluation du document du PNIU

Les points de l'évaluation du document du PNIU (version 2014) menée par le GI WACAF avec le Cedre, en amont de l'atelier, sont rappelés ci-dessous.

**GLOBAL. Le document du PNIU doit être complètement révisé.**

#### COMMUN

- PORTÉE & PÉRIMÈTRE à revoir/ étendre (pour tout le plan)

#### VOLET STRATEGIE & PREPARATION

- CADRE REGLEMENTAIRE. Dispositions et implications des conventions internationales à revoir et consolider et des dispositifs régionaux (architecture de Yaoundé). Dispositions de la réglementation nationale pour la protection de l'Environnement & la gestion de l'urgence à revoir et à complètement intégrer au système national. Par exemple, le PNIU ne mentionne pas la sécurité civile (alors que le décret portant organisation des secours en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents majeurs date de 2001).
- RÔLES & RESPONSABILITÉS pour la préparation à revoir & renforcer.
- EVALUATION DES RISQUES à compléter & mettre à jour selon les risques spécifiques à identifier. Niveaux d'incidents à mieux définir (le PNIU se réfère à des niveaux de gravité et à des niveaux de Tiers, sans réelle correspondance entre les deux échelles ; et indique par ailleurs qu'en cas de Tier 1 ou de Tier 2, les autorités nationales sont responsables de la lutte).
- TECHNIQUES DE LUTTE & REGLEMENTATION DES TECHNIQUES DE LUTTE. À revoir (dispersant, déchets + autres)
- MOYENS D'INTERVENTION. A identifier & clarifier les modes d'accès.
- INDEMNISATION. Mécanismes & réglementation applicables à consolider selon la partie responsable
- PREPARATION A LA LUTTE. Réelle politique à définir et à mettre en œuvre.

#### VOLET INTERVENTION

- RÔLES & RESPONSABILITÉS pour la lutte à revoir & renforcer.
- STRUCTURE NATIONALE D'ENSEMBLE. À revoir & mettre à jour
  - Organisations de terrain à définir pour les opérations en mer, sur les rivages marins, sur les berges et lagunes, sur les zones terrestres

- Organisation de commandement, coordination et & support – Niveau sous national
- Organisation nationale de coordination de l'intervention
- Organisation nationale de gestion de crise
- Intégration & cohérence avec les dispositions AEMEC & ORSEC
- Adaptation de l'organisation selon avec la partie responsable, ses obligations & moyens, et mécanismes de coordination
- GESTION
  - Processus d'alerte-évaluation-mobilisation-notification à revoir (local-national-internat.)
  - Mécanismes de montée en puissance de l'organisation à définir
  - Mécanismes de suivi de situation & gestion des interventions à définir pour chaque niveau
  - Mécanismes de mobilisation des assistances à définir (local-national-internat.).
  - Mécanismes de gestion de crise & d'information des médias à définir
  - Mécanismes de gestion des demandes d'indemnisation à définir (selon la partie responsable)
- DOCUMENTS SUPPORTS. À faire &/ou à compléter
  - Cartes, listes, annuaires, formulaires...

### **9.1.2 Rappel des axes de travail prioritaires identifiés suite à l'évaluation (par GI WACAF et autorités)**

Pour mémoire, les axes de travail prioritaires identifiés au démarrage du projet sont :

- La transposition effective des dispositions des conventions de l'OMI ratifiées par le Congo dans la législation nationale, notamment celles relatives à la préparation, à la coopération et à la lutte contre les pollutions (OPRC) et celles dédiées à la responsabilité et à l'indemnisation (CLC, Fonds, Bunker).
- La revue et consolidation des stratégies de lutte et réglementations afférentes (en particulier la réglementation d'emploi des produits dispersant, de gestion des déchets issus de pollution accidentelle).
- La définition d'une organisation d'urgence nationale robuste, et des rôles et responsabilités clés des différentes parties prenantes, pour la préparation à la lutte et la lutte.
- La mise en place de mécanismes pour la gestion efficace des interventions et pour la mobilisation de l'assistance extérieure (par des acteurs locaux : compagnies pétrolières, par les Etats voisins ou internationale).
- La mise en place de mécanismes pour la gestion spécifique des pollutions par Substances Nocives et Potentiellement Dangereuses
- La révision complète et l'extension des dispositions du document du PNIU.



## 9.2 Annexe 2 – Programme

<b>LUNDI 22 JANVIER 2024- ATELIER NATIONAL (PLENIERE)</b>	
<b>08:30</b>	<b>Arrivée et enregistrement des participants</b>
12:00	<b>Cérémonie d'ouverture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Mot de bienvenue (Christian Armel Nkou, directeur de la marine Marchande)</i></li> <li>• <i>Mot de bienvenue du GI WACAF (Anaïs Guillou, chef de projet, GI WACAF)</i></li> <li>• <i>Allocution d'ouverture (Honoré Sayi, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande)</i></li> </ul>
<b>12 :30</b>	<b>Pause-café et photo de groupe</b>
13:00	<b>Introduction de l'atelier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du Projet GI WACAF</li> <li>• Objectifs de l'atelier, programme et méthode de travail</li> <li>• Présentation des facilitateurs</li> <li>• Désignation de deux rapporteurs (au sein du groupe restreint)</li> </ul>
13 :30	<b>Présentation du PAPN et de son organisation contre les pollutions - <i>Représentant du PAPN</i></b>
14 :00	<b>Déjeuner</b>
15 :10	<b>Introduction aux pollutions marines accidentelles (causes, impacts)</b> <i>Emmanuelle Poupon, Cedre</i>
15 :20	<b>Système national d'intervention en cas de déversement accidentel – <i>Lindsay Page-Jones, OTRA</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappel : OPRC 90 et systèmes de gestion d'intervention</li> <li>- Rappel : Niveaux d'incidents</li> <li>- Rappel : Système de gestion d'intervention - principes organisationnels &amp; fonctionnels</li> </ul>
15 :35	<b>Contexte national - <i>Point focal GI WACAF ? Représentant du COM ?</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques de déversements d'hydrocarbures et sensibilités environnementales et économiques du Congo</li> <li>• Cadre réglementaire – Conventions internationales (OMI) – Lois nationales</li> <li>• Plan National d'Intervention d'Urgence de la République du Congo</li> </ul>
16 :00	<b>Présentation du COM</b>
16 :30	<b>Présentation de l'ORSEC</b>
17 :00	<b>Présentation de l'organisation antipollution mise en place au sein de la compagnie <i>Eni, Perenco, TotalEnergies</i></b> (Organisation/ Gestion de la lutte antipollution/ Moyens/ressources/ Interface avec les autorités/ Activités de préparation à la lutte (OSCP, exercices, formations)
18 :00	<b>Fin du premier jour</b>

<b>MARDI 23 JANVIER 2024- REUNIONS TECHNIQUES (RESTREINT)</b>	
08:15	<b>Arrivée et enregistrement des participants</b>
08:15	<b>Le PNIU – Emmanuelle Poupon, Cedre</b> - Retour sur l'évaluation faite par le Cedre - Priorités d'amélioration
08 :45	<b>PAPN – Dimitri NGATSE (PAPN)</b>
09 :15	<b>Mise en situation basée sur un scénario de pollution – Cedre et OTRA</b> <b>Débriefing de la mise en situation – Cedre et OTRA</b>
11 :30	<b>Pause-café (à intégrer dans l'exercice)</b>
11 :45	<b>Le PNIU - Cadre réglementaire (rappel sur les conventions de l'OMI et les textes nationaux en lien avec la lutte contre les pollutions accidentelles) - Emmanuelle Poupon, Cedre</b>
12 :30	<b>Le PNIU - Portée et périmètre géographique du PNIU - Emmanuelle Poupon, Cedre</b>
13 :00	<b>Déjeuner</b>
14 :15	<b>Organisation nationale - Lindsay Page-Jones, OTRA</b> - Rappel : niveaux d'incidents - Rappel : Système de Gestion d'Intervention & Principes organisationnels & principes fonctionnels (commandement, niveau de mobilisation, gestion terre/mer, interfaces) Rappel : principes & organisation des organisations nationales et rappel sur l'organisation nationale au Congo (CNI - EMC - Commandant sur site) & Points de discussion
14 :45	<b>L'organisation de la lutte en mer - Emmanuelle Poupon, Cedre</b> - Coordination entre l'EMC et le COM (AEMEC / Marine nationale) - Commandement (sur zone) : mise en œuvre d'un PC Marine ? Où ? Qui ? - Quels services/ quelles entités et ressources / supports logistiques pour la lutte ? - Quels services et ressources pour la surveillance de la pollution ? - Quelles entités / ressources pour l'échantillonnage et l'évaluation de l'impact environnemental ?
16:40	<b>Pause-café</b>
17 :05	<b>L'organisation de la lutte à terre - Lindsay Page-Jones, OTRA</b> - Implication de la Sécurité civile (ORSEC) et coordination avec l'EMC - Commandement (sur zone) : mise en œuvre de PC locaux ? Où ? Qui ? - Quels services/ quelles entités et ressources / supports logistiques pour la lutte ? - Quels services et ressources pour la reconnaissance (SCAT) / l'évaluation de la pollution ? - Quelles entités / ressources pour l'échantillonnage et l'évaluation de l'impact environnemental ?
17 :35	<b>Fin du deuxième jour</b>

<b>MERCREDI 24 JANVIER 2024- REUNIONS TECHNIQUES (RESTREINT)</b>	
08:15	<b>Arrivée et enregistrement des participants</b>
09:00	<b>Synthèse sur l'organisation de la lutte en mer, mer /rivages, terre, terre / fleuve</b> <i>Lindsay Page-Jones, OTRA</i>
10 :00	<b>L'EMC - Emmanuelle Poupon, Cedre</b> - Structuration /Fonctions par section / cellule /Qui fait quoi ?
12h45	<b>Déjeuner</b>
14 :30	<b>La dispersion chimique - Emmanuelle Poupon, Cedre</b> - Rappel & Recommandations - Politique de dispersion : proposition de réglementation (carte, dispersants approuvés, autorisations d'emploi – qui ? comment ?)
16 :30	<b>Les cartes de sensibilité - Lindsay Page-Jones, OTRA</b> - Les attendus : types et contenus des cartes - L'atlas « historique » - Les cartes élaborées par les pétroliers - Action des autorités
17 :00	<b>Fin du troisième jour</b>

<b>JEUDI 25 JANVIER 2024- REUNIONS TECHNIQUES (RESTREINT)</b>	
09:15	<b>Focus sur les SNPD (spécificités opérationnelles) - Emmanuelle Poupon, Cedre</b> - Comportements / intervention - Eléments à considérer dans le PNIU / Recommandations
09:45	<b>L'EMC - Lindsay Page-Jones, OTRA</b> - Fonctions par section / cellule - Qui fait quoi
10:30	<b>Pause-café</b>
11 :00	<b>L'EMC (suite) - Lindsay Page-Jones, OTRA</b>
12 :30	<b>Déjeuner</b>
13 :00	<b>Document du PNIU – structure et contenu - Lindsay Page-Jones, OTRA</b> - Réorganisation du PNIU / Contenu attendu / Axes d'amélioration
13 :45	<b>Le GTT - Emmanuelle Poupon, Cedre</b> - Composition & Responsable par thématique - Mécanisme de fonctionnement - Coopération avec l'industrie
14 :45	<b>Plan d'action pour la révision du PNIU et mise en œuvre du système d'intervention</b> - Identification des échéances et responsables pour chaque axe d'amélioration
15 :30	<b>Pause-café</b>
16 :00	<b>Conclusion et clôture de l'atelier</b> • Remise des certificats • Recommandations par le GTT • Conclusion ( <i>Anaïs Guillou, chef de projet GI WACAF</i> ) • Mot de clôture ( <i>Honoré Sayi, ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande</i> )
17 :00	<b>Fin de l'atelier</b>

## VENDREDI 26 JANVIER 2024

09:30	<b>Le PNIU</b> <i>Lindsay Page-Jones, OTRA</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rappel des bonnes pratiques</li><li>- Rappel des contenus types et éléments à considérer (informations générales, éléments stratégiques et éléments opérationnels)</li><li>- Etat des lieux actuel pour le Congo</li></ul>
10:45	<b>Pause-café</b>
11:30	<b>Réunion avec les parties prenantes sur l'accord sous régional de coopération d'assistance en cas de déversement Angola – Congo -RDC</b> <i>Lindsay Page-Jones, OTRA et Anaïs Guillou, GI WACAF</i> <ul style="list-style-type: none"><li>• Contexte du projet</li><li>• Retour sur l'étude de « faisabilité »</li></ul>
12:30	<b>Déjeuner</b>
13:30	<b>Réunion avec les parties prenantes sur l'accord sous régional de coopération d'assistance en cas de déversement Angola – Congo -RDC (suite)</b> <i>Lindsay Page-Jones, OTRA et Anaïs Guillou, GI WACAF</i> <ul style="list-style-type: none"><li>• Complétion du questionnaire</li></ul>
15:00	<b>Fin de journée</b>

### 9.3 Annexe 3 – Liste des participants

ID	Nom complet	Institution/ Organisation / Compagnie	Poste
1	Romarc Maclave GAENTSA	Ministère de l'environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo	Point focal convention d'Abidjan
2	Lylion Chanel IBOMBO ENGOUSSI	Marine Nationale	Centre des Opérations Maritimes / Commandant du centre
3	Victor CHI FOSAH	Eni Congo	HSE
4	Geraud TSEROKO-OSSETE	CORAF	Gestion de l'environnement
5	Abel Dimitri NGATSE	PAPN	Assistant DQSSE en charge de lutte antipollution au port
6	Arley Crismel MIAYOUCKOU	Centre national d'information et de documentation maritimes	Directeur
7	André Andreche OYANDZA	Eni Congo	Responsable du département gestion des urgences
8	LEKA-KOUKA Mabony	PAPN	Agent QSSE
9	Nick GAMBOU	Société pétrolière	Environnementaliste
10	Ulrich MAVOPA	Direction Départementale de l'environnement de Pointe-Noire	Chef de Service de la Prévention des Pollutions et de la Conservation de la Nature
11	Laurel LENCKONOV ONTSIMA	Direction Hygiène Sécurité Environnement (ministère des Hydrocarbures)	Chargé de la prévention
12	Sigali MALAMOU	TotalEnergies EP Congo	Coordination lutte antipollution
13	Alain MOUBERI	ILOGS	Chef de Division
14	MOMBO GASTON	Ministère des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande	Conseiller à la Marine Marchande
15	Jean Pierre Aubin COUSSOUD	PRIMATURE - Secrétariat permanent du comité interministériel de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales (SEPCIM-AEMEC)	Conseiller chargé des études et de la planification
16	Dorelle Prudence LOEMBA	Renatura	Assistante de recherche
17	Jean Bernard BOYANGHAS	Ministère de l'intérieur	Conseiller administratif et juridique du commandant de la sécurité civile
18	Victor MAMONEKENE	IRSEN/MESRSIT	Directeur Général
19	Virginie perpétue POATY (née MALANDA)	Direction départementale de la pêche et de l'aquaculture	Cheffe de service pêche maritime
20	Alain Claver BATCHY	Expert local	Point focal COI UNESCO
21	Roger MPAN	Ministère de l'environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo	Directeur de la conservation des Écosystèmes naturels
22	Tite Romuald AKENZE	Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture	Directeur de la Pêche Maritime
23	Gloire Michel, ETATI	Marine nationale/Ministère de la défense nationale	Officier adjoint de la division affaires maritimes et fluviales

*Atelier national pour la mise à jour du Plan National d'Intervention d'Urgence de la république du Congo  
Pointe-Noire, Congo, 22-26 janvier 2024*

ID	Nom complet	Institution/ Organisation / Compagnie	Poste
24	Steeve Farhell Laurent ECKOMBAND DJIO	Direction interdépartementale des Hydrocarbures	Chef de Prévention et contrôle HSE
25	Roy NGOUAKA	Cabinet du ministère des Transports	Webmaster et point focal aux affaires digitales
26	Séraphin ONIANGUE	CRESMAC	Operateur
27	Jean-Marc Stanislas M'BIMBI	DIGEMAR	Chef de service navigation maritime
28	Jérémie ITOUA VOUWALATCHANI	Primature	Attaché aux transports du Premier ministre, chef du Gouvernement
29	Janet Wolfgang NSOMI	Ministère de l'intérieur	Commandant territorial de la sécurité civile Pointe-Noire
30	François DIANGA	Ministère de Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande	Attaché de Presse
31	Olivia Nupsia KALONJI BUTEKA (née BAKOULA)	Ministère des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande	Attachée à l'économie portuaire
32	Médard NGOBO	Marine marchande	Congo
33	Léa Patricia BOUANGA KISSAMA	Direction Interdépartementale des Hydrocarbures	Chef de bureau Exploration
34	Rita Aimée Liliane EOUANI	Ministre de l'environnement du Développement Durable et du Bassin du Congo	Directrice Départementale de l'environnement de Pointe Noire
35	edith lydie LIEL TCHILOEMBA	SNPC	Chef de service QHSE
36	Ashley BOUESSO	SNPC Groupe	Cadre HSE
37	Armand AKOUALA	Ministère	Conseiller
38	Victorien Serge François TSIKAKA	Direction Générale de la Marine Marchande	Chargé de mission près le Directeur Général sur les questions d'administration générale
39	Steeve Farhell Laurent ECKOMBAND DJIO	Direction Interdépartementale des hydrocarbures	Chef de bureau Prévention et contrôle HSE
40	Francis CARDORELLE	ILOGS	Chef Division Amont pétrolier & Affaires maritimes
41	Leslie grâce BHALAT	PAPN	Chef de département environnement et développement durable
42	Reine-precieuse COUSSOUD-MAVOUNGOU	DIGEMAR	Cheffe de service de la flotte et de l'équipement navals
43	Georges Steve	Direction de la météorologie	Chef de service
44	Guy Ludovic GOYA	Directeur départementale de l'environnement du Kouilou	Membre
45	Sylvere audrey OSSOUBETOUMBA	Marine marchande	Chef de bureau

## 9.4 Annexe 4 – Allocution d'ouverture – Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la marine marchande

Monsieur le préfet du Département de Pointe-Noire ;  
Monsieur le préfet du Département du Kouilou ;  
Madame l'Administrateur Maire de la ville de Pointe-Noire ;  
Monsieur le Général, Commandant de la Zone de Défense n° 1 ;  
Monsieur le Général, Commandant Territorial de Police de Pointe-Noire et Kouilou ;  
Messieurs les Directeurs Généraux des administrations et structures impliquées dans la mise en œuvre du PNIU, Membres de l'Etat Major de Commandement du PNIU ;  
Mesdames et Monsieur les experts du GI WACAF ;  
Mesdames et Messieurs les membres du Groupe Technique de Travail chargé de la mise à jour du PNIU ;  
Distingués invités en vos rang, grade et qualité, toute préséance respectée ;

Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais tout d'abord souhaiter, au nom du Gouvernement de la République et en mon nom propre, la bienvenue, dans la ville océane de Pointe-Noire en République du Congo, aux Experts du Projet « Initiative Mondiale pour l'Afrique occidentale, centrale et australe (GI WACAF) », pour finaliser la mise à jour du Plan National d'Intervention d'Urgence (PNIU), en cas de pollution par les hydrocarbures en mer, de la République du Congo.

C'est ici l'occasion de remercier le Chef du Projet GI WACAF, Madame Anaïs GUILLOU et les experts qui l'accompagnent, pour les efforts consentis dans le cadre du suivi et de la réalisation de ce projet qui mobilise vingt-deux (22) pays d'Afrique.

Je suis rassuré que cette initiative, qui bénéficie du soutien des sociétés pétrolières, constitue un atout considérable pour les pays en développement dont l'économie est soutenue en grande partie par l'exploitation des richesses de la mer.

Notre pays est partie prenante à ce projet de grande envergure qui permet à nos Gouvernements de s'acquitter de leurs obligations et responsabilités qui découlent de la mise en œuvre des Conventions maritimes internationales ratifiées.

Depuis le lancement du Projet GI WACAF en 2006, la République du Congo a bénéficié d'une assistance technique multiforme qui a abouti à l'élaboration du PNIU et aux amendements de 2009, 2011 et 2014.

Mesdames et Messieurs,

Nous gardons en mémoire l'exercice conjoint Gouvernement – Industrie organisé à Pointe-Noire en 2011 pour tester et mettre à jour le PNIU et, particulièrement, l'exercice bilatéral Gabon – Congo de 2015 pour tester la communication en cas de déversement frontalier d'hydrocarbures.

Fort de cette expérience, il s'agira, particulièrement, pour le Gouvernement de la République du Congo de poursuivre cette dynamique pour la protection et préservation de nos espaces maritimes et nos côtes littorales contre les déversements d'hydrocarbures et autres substances nocives pour le milieu marin.

Mesdames et Messieurs,

La République du Congo s'attèle, de manière positive, au respect du droit maritime international à travers la vulgarisation et la mise en œuvre des conventions internationales en matière de protection et de préservation du milieu marin qui sont le fondement juridique de notre PNIU.

On peut citer :

- la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer de 1982 ;
- la Convention MARPOL et ses protocoles de 1978 et 1997 ;
- la Convention OPRC 90 ;
- la Convention CLC 92 ;
- le Fond de 1992 et son protocole de 2003 ;
- la Convention d'Abidjan et son protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de situation critique ;
- la Convention Bunker de 2001.

Mesdames et Messieurs,

Depuis l'organisation de la vidéoconférence tenue le 11 janvier 2024 au Cabinet du Ministre des Transports, plusieurs mesures ont été prises notamment la mise en place du Groupe Technique de Travail chargé de la révision du PNIU 2014, la relecture de l'évaluation des experts du GI WACAF et la prise en compte des recommandations formulées par les administrations impliquées dans la mise en œuvre du PNIU.

Je remercie une fois de plus le GI WACAF pour le travail abattu qui a permis aux membres du Groupe Technique de Travail de faire des avancées significatives dans la réalisation des tâches qui leur ont été assignées.

Mesdames et Messieurs les experts ;

En votre qualité d'experts, vous êtes familiers aux aspects stratégiques et opérationnels de la prévention et lutte contre la pollution. Je vous reconnais aptes et disponibles pour parvenir à l'atteinte des objectifs que vous êtes assignés durant cette semaine.

Vous avez prévu d'informer le grand public des enjeux de la prévention et lutte contre la pollution lors de la première journée, avant de vous repartir en groupe de travail pour examiner les différents scénarios qui seront présentés en atelier.

Je vous exhorte de tirer de ces scénarios les riches enseignements ainsi que les meilleures pratiques recensées pour répondre de manière rapide et efficace en cas de déversement d'hydrocarbures en mer et de parvenir à l'application effective du PNIU.

Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement de la République s'est engagé à réaffirmer sa ferme volonté en faveur de la protection durable de l'environnement. A cet effet, la contribution des partenaires au plan



international et régional s'avère de grande importance pour permettre à notre pays de contribuer à tous les niveaux en vue rendre les mers et océans propres, en bonne santé et débarrassés des souillures des pollutions.

Je voudrais rappeler l'engagement de son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, en ce qui concerne l'adoption des politiques liées à la protection de l'environnement qui prend en compte la gestion durable des espaces maritimes.

Je voudrais également traduire ma gratitude à Monsieur Anatole Collinet MAKOSSO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, pour les mesures et actions menées en matière de protection de l'environnement marin, côtier et fluvio-lacustre.

Mesdames et Messieurs ;

Pour clore mon propos, j'aimerais m'associer à l'ensemble des administrations et structures du secteur privé, impliquées dans la mise œuvre du PNIU en vue conjuguer nos efforts pour protéger davantage nos côtes et espaces maritimes de toute forme de pollution y compris les pollutions transfrontalières.

Sur ce, je déclare ouvert les travaux du séminaire atelier sur le plan national d'intervention d'urgence.

Vive la coopération OMI-GI WACAF pour la protection du milieu marin ;

Vive la communauté maritime nationale ;

Vive le Congo ;

Je vous remercie. /-

## 9.5 Annexe 5 – Allocution de bienvenue – Cheffe de projet GI WACAF

Monsieur le ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande

Monsieur le préfet du département du Kouilou

Monsieur le deuxième vice-maire de Pointe Noire, représentant de Madame la présidente du conseil départemental et municipal, Maire de Pointe-Noire,

Monsieur le Secrétaire Général du département de Pointe-Noire, représentant du préfet du département de Pointe-Noire

Monsieur le directeur de la Marine Marchande,

Mesdames et messieurs les représentants de l'industrie pétrolière,

Mesdames et Messieurs en vos rangs et qualités distinguées ;

C'est un plaisir et un honneur de prendre la parole à l'ouverture de cet atelier pour le renforcement du système national d'intervention en cas de déversements accidentels à travers notamment la mise à jour du plan national d'intervention d'urgence en cas de déversements majeurs d'hydrocarbures et Substances Nocives et Potentiellement Dangereuses en mer. Je tiens tout d'abord à remercier les autorités de la République du Congo d'avoir organisé cet important atelier, et notamment le ministère des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande qui nous accueille ici au Conseil Congolais des Chargeurs.

Cet atelier bénéficie aussi de l'appui technique et financier de l'OMI - l'Organisation Maritime Internationale et de l'Ipieca - l'Association mondiale de l'industrie pétrolière et gazière pour l'amélioration des performances environnementales et sociales. Je profite d'ailleurs de cette cérémonie d'ouverture pour vous transmettre les sincères salutations de monsieur Arsenio Dominguez, Secrétaire Général de l'OMI et de monsieur Brian Sullivan, directeur de l'Ipieca.

En plus de 18 ans d'existence, le Projet GI WACAF a travaillé avec les autorités des 22 États africains membres de l'initiative. Ensemble, nous avons organisé plus de 150 activités qui ont permis aux pays de renforcer leurs capacités à se préparer et à lutter contre les déversements d'hydrocarbures. Le présent atelier est d'ailleurs le 9ème effort conjoint entrepris entre les autorités du Congo et le projet GI WACAF depuis son lancement en 2006. C'est donc tout naturellement que nous continuons à apporter notre soutien dans cette étape de plus pour le renforcement du système national d'intervention en cas de déversements accidentels indispensable à la protection des intérêts humains, économiques et environnementaux de la République du Congo.

Le système national d'intervention en cas de déversements accidentels est un sujet très important pour le Congo, considérant l'exploitation de pétrole et de gaz, le trafic maritime et le transport fluvial, l'activité portuaire, le stockage et le raffinage. Toutes ces activités en mer et à terre contribuent au développement du pays mais peuvent également être source de pollution. Il ne faut pas non plus oublier les risques particuliers comme notamment les sables bitumineux de Pointe-Noire. Un possible déversement d'hydrocarbures ou de S.N.P.D. en mer, sur les fleuves ou à terre, aurait des impacts environnementaux, mais également financiers et sociaux. Il s'agit d'un risque qu'il ne faut pas négliger. Afin de se préparer au mieux à faire face à ces risques, la Congo a la volonté de mettre à jour, compléter, étendre et ainsi renforcer son système national de préparation et de lutte afin qu'il soit opérationnel et efficace.

Institué en 2001 par le gouvernement congolais au travers du décret sur le plan national d'intervention d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures, le système national de lutte au Congo a été plusieurs fois testé et mis à jour depuis son élaboration, notamment en 2006, 2009,

2011 et en 2015 lors de l'exercice sur la communication transfrontalière en cas de pollution marine. En 2023, c'est donc dans le cadre de cette démarche d'amélioration continue que le Congo a sollicité le GI WACAF pour l'accompagner une nouvelle fois dans un travail de revue et mise à jour complète de son système national. Cette revue et mise à jour sont aujourd'hui critique pour avoir un système national robuste. Les dispositions du PNIU doivent être revue en détail pour définir une organisation nationale adaptée et efficace pour la lutte en mer et à terre et cohérente avec l'action de l'Etat en mer et l'ORSEC. Le renforcement de ces dispositions est d'autant plus important considérant le risque transfrontalier existant et le projet d'accord sous-régional sur la préparation et la réponse aux déversements d'hydrocarbures entre l'Angola, la RDC et le Congo, actuellement en cours de développement avec le soutien du GI WACAF.

Le plan national, document capital décrivant le système national de lutte, est un texte indispensable à toute réponse coordonnée faisant appel à toutes les institutions concernées, des opérateurs publics et privés des secteurs pétroliers, miniers, portuaires et de transports maritimes.

Organisée en diverses sessions de travail selon les thèmes prioritaires identifiés ensemble, cette semaine va nous permettre de commencer à revoir les dispositions opérationnelles du système national. Mais cet atelier n'est qu'une étape dans le processus de renforcement et de mise en œuvre du système national et les efforts devront être maintenus et soutenus. C'est la contribution et la complémentarité de chacun des acteurs concernés en plus des moyens de l'Etat qui fera du Plan National un dispositif efficace.

Un des principes fondateurs de GI WACAF est la coopération effective entre gouvernement et industrie pour mieux se préparer en cas de déversements. Cette coopération prend tout son sens et son importance dans le contexte des activités pétrolières et gazières au Congo. Nous remercions les représentants de l'industrie pour leur implication depuis des années dans ce processus et en particulier cette semaine.

Je ne terminerai pas sans avoir de nouveau exprimé les soutiens de Messieurs Arsenio Dominguez et Brian Sullivan et vous assurer de l'engagement de l'OMI et de l'Ipieca à travers le GI WACAF, pour vous accompagner dans vos efforts pour renforcer votre système national d'intervention en cas de déversements accidentels.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite, Mesdames et Messieurs, mes vœux les plus chaleureux de succès dans les travaux de cette semaine ainsi que nos remerciements les plus sincères à tous ceux qui ont aidé à la réalisation de cet atelier.

Je vous remercie de votre aimable attention.

## 9.6 Annexe 6 : Communiqué final

*Communiqué final sanctionnant les travaux du séminaire atelier organisé dans le cadre de la mise à jour du Plan national d'intervention d'Urgence en république du Congo*

Il s'est tenu du **22 au 25 Janvier 2024**, dans la salle de conférences du Conseil Congolais des Chargeurs à Pointe-Noire, un séminaire atelier organisé dans le cadre de la mise à jour du Plan National d'Intervention d'Urgence (PNIU), placé sous le patronage de Monsieur **Honoré SAYI**, ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande.

### DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a connu trois (03) moments forts, à savoir :

- le mot de bienvenue de Monsieur **Christian Armel NKOU**, Directeur Général de la Marine Marchande ;
- le mot de circonstance de Madame **Anaïs Justine GUILLOU** ;
- l'allocution d'ouverture de Monsieur le ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande.

Intervenant le premier, Monsieur le Directeur Général de la Marine Marchande a souhaité une cordiale bienvenue et un agréable séjour de travail à Monsieur le ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande, la délégation qui l'accompagne et à tous les participants.

Au nom de la communauté maritime nationale, Il a remercié les experts de GI WACAF, qui ont effectué le déplacement de Pointe-Noire pour accompagner notre pays dans le processus de finalisation de la mise à jour du Plan National d'Intervention d'Urgence (PNIU).

Il a saisi l'occasion pour souligner les risques majeurs que peut subir l'environnement marin et côtier, en cas de pollution par le déversement des hydrocarbures.

Madame la Cheffe de projet GI WACAF a remercié les autorités de la République du Congo d'avoir organisé cet important atelier et a rappelé l'intérêt de la mise à jour du PNIU pour le renforcement du système national d'intervention en cas de déversements accidentels et majeurs d'hydrocarbures et de substances nocives potentiellement dangereuses.

Elle a indiqué que cet atelier a bénéficié de l'appui technique et financier de l'OMI et de l'IPIECA pour l'amélioration des performances environnementales et sociales.

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur le Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande, a tout d'abord souhaité au nom du Gouvernement de la République et en son nom propre, la bienvenue, dans la ville océane de Pointe-Noire en République du Congo, aux experts du projet « Initiative Mondiale pour l'Afrique Occidentale, Centrale et Australe (GI WACAF) », qui sont venus apporter leur expertise dans le cadre du projet de finalisation du Plan National d'Intervention d'Urgence (PNIU).

Il a remercié le GI WACAF pour l'assistance technique multiforme qui a abouti à l'élaboration du PNIU et aux amendements de 2009, 2011 et 2014 ».

Le Ministre a exhorté les participants à acquérir à travers les différents scénaris, la promptitude et l'efficacité dans le domaine de l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en mer.

Il a souligné la ferme volonté du Gouvernement de la République du Congo, en faveur de la protection durable de l'environnement et a rappelé l'engagement de son Excellence Monsieur **Denis SASSOU**

**NGUESSO**, Président de la République, Chef de l'Etat, en ce qui concerne la gestion durable des espaces maritimes.

Il a aussi exprimé sa gratitude à l'endroit du Premier Ministre **Anatole Collinet MAKOSSO**, pour les mesures menées en matière de protection de l'environnement marin, côtier et fluvio-lacustre.

Après avoir invité l'ensemble des administrations publiques et structures du secteur privé concernées, en vue de mutualiser leurs efforts pour protéger notre environnement marin de toute forme de pollution, le Ministre a déclaré ouverts les travaux du séminaire atelier organisé dans le cadre de la mise à jour du Plan National d'Intervention d'Urgence en République du Congo.

## **DU DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Les travaux du séminaire atelier, organisé dans le cadre de la mise à jour du Plan National d'Intervention d'Urgence en cas de pollution par les hydrocarbures en milieux marin et côtier était animé par :

- Madame **GUILLOU Anaïs**, Cheffe de projet de l'Initiative Mondiale pour l'Afrique Occidentale, Centrale et Australe (GIWACAF) ;
- Madame **Emmanuelle POUPON**, Ingénieur du centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux, au Cèdre, en France ;
- Monsieur **LINDSAY Page Jones**, Expert et consultant technique de la société OTRA en France.

Le séminaire a connu la participation des experts nationaux des administrations publiques et des structures privées notamment les sociétés pétrolières ainsi que les représentants de la société civile. Sept (07) exposés ont été présentés en guise d'introduction à savoir :

- présentation du PNIU de la République du Congo par Monsieur **Médard NGOBO**, Point focal GIWACAF ;
- présentation du Centre des Opérations Maritimes (COM) par le Capitaine de Vaisseau **Lylion Chanel IBOMBO**, Commandant du COM ;
- organisation de Secours (ORSEC) par Monsieur **Jean Barnard BOYANGHAS**, représentant du ministère de l'Intérieur ;
- organisation contre les pollutions au Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) par le Capitaine de Vaisseau **Alain KOUA NGOULHOUD**, Commandant du Port et par **Abel Dimitri NGATSE** ;
- organisation contre les pollutions à ENI CONGO par Monsieur **André OYANDZA** ;
- organisation contre les pollutions à PERENCO par Monsieur **Rolland NKOUKOU** ;
- organisation contre les pollutions à TOTALENERGIES CONGO par Madame **Sigali MALAMOU**.

Les travaux du séminaire atelier ont été organisés par présentations en power point. A cet effet, plusieurs thématiques ont été développées notamment :

- la coordination nationale - Etat-Major du Commandement (EMC) et le Comité national d'intervention (CNI) ;
- l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales (AEMEC) ;
- le schéma d'alerte selon le niveau d'incidents et les différentes catégories d'évènements ;
- les cartes de sensibilité ;

- la politique de dispersion chimique ;
- les spécificités opérationnelles en cas de déversement des substances nocives potentiellement dangereuses (SNPD) ;
- l'assistance d'urgence au niveau local et international ;
- l'organisation et fonctionnement du groupe technique de travail du PNIU et coopération avec l'industrie ;
- plan d'action pour la révision du PNIU et mise en œuvre du système d'intervention.

Ces exposés ont suscité des questions des participants pour lesquelles des réponses appropriées ont été données par les experts du GI WACAF.

Le champ d'application, la portée et le périmètre géographique du PNIU, ont permis d'éclairer les participants et d'approfondir la réflexion sur l'élargissement du plan aux substances nocives potentiellement dangereuses (SNPD). Aussi, le PNIU s'articulera également à terre dans les mêmes conditions qu'en mer.

Le Plan National d'Intervention d'Urgence a été examiné dans son ensemble. Des éléments nouveaux ont été décelés et permettant de poursuivre sa mise à jour.

Il reste à définir la méthode et à déterminer les ressources nécessaires pour finaliser à court terme la mise à jour du plan.

Les participants ont adopté les recommandations suivantes :

- Renouveler les cartes de sensibilité ;
- Elargir le groupe technique de travail (GTT) à toutes les parties prenantes (sociétés privées et ONG impliqués) et disposer des ressources financières conséquentes ;
- Renforcer le cadre réglementaire relatif à l'utilisation des dispersants ;
- Renforcer le cadre réglementaire relatif à la lutte contre les substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) ;
- Adapter le plan aux différents niveaux de déversement des hydrocarbures ;
- Développer un plan de gestion des déchets issus de la pollution ;
- Mobiliser les fonds pour appuyer le GTT ;
- Poursuivre la révision du PNIU à court terme ;
- Mettre à disposition du GTT les plans anti-pollution des sociétés pétrolières évoluant au Congo et ceux des ports ;
- Prendre en compte la gestion de la pollution à terre et dans les eaux continentales ;
- Assurer la formation du personnel impliqué dans la gestion de la pollution, marine, terrestre ainsi que dans les eaux continentales ;
- Procéder aux exercices grandeur nature une fois par an pour tester régulièrement le PNIU.

Trois (03) motions ont été adoptées :

- Motion de gratitude à Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République, Chef de l'Etat ;
- Motion de remerciement à Monsieur **ARSENIO ANTONIO DOMINGUEZ VELASCO**, Secrétaire Général de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) ;
- Motion de remerciement à Monsieur **BRIAN SULLIVAN**, Directeur Exécutif de l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière et Gazière (IPIECA).

Fait à Pointe-Noire, le 25 janvier 2024, **Les participants**

## 9.7 Annexe 7 – Relevé de conclusions

### *Relevé de conclusions du séminaire organisé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National d'Intervention d'Urgence (PNIU) en cas de pollution par les hydrocarbures en mer, de la République du Congo*

Dans le cadre de la mise à jour du Plan National d'Intervention d'Urgence (PNIU) en cas de pollution par les hydrocarbures en mer, il s'est tenu le séminaire atelier du 22 au 26 janvier 2024, à Pointe-Noire, sous le patronage de Monsieur **Honoré SAYI**, ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande, dans la salle de conférences du Conseil Congolais des Chargeurs.

Les Administrations publiques, les sociétés pétrolières et autres structures privées ainsi que les acteurs de la société civile impliqués dans la mise en œuvre du PNIU ont pris part au séminaire atelier.

La liste des participants est jointe en annexe.

Les travaux du séminaire atelier étaient animés par une équipe d'Experts de l'Initiative Mondiale pour l'Afrique occidentale, Centrale et Australe (GI WACAF), conduite par Madame **Anaïs Justine GUILLOU**, Chef de projet GI WACAF, dans l'optique d'apporter leur expertise dans le cadre du projet de finalisation du PNIU en vue d'améliorer les performances de la République du Congo en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures et de substances nocives potentiellement dangereuses (SNPD).

Plusieurs thématiques ont été développées et ont suscité des échanges pertinents sur la lutte en mer et à terre mais aussi sur l'application du PNIU en ce qui concerne les catastrophes naturelles. Cette dynamique permettra, à moyen terme, d'élaborer de façon effective la version révisée du PNIU de 2014, avec la participation de toutes les parties prenantes, en mettant un accent sur la mise en place des mécanismes d'interventions au niveau local, national et international.

A l'issue des travaux, les conclusions suivantes ont été relevées :

- la consolidation de l'organisation et la coordination nationale : l'Etat-Major de commandement (EMC) et le Comité National d'Intervention (CNI);
- le développement des dispositions opérationnelles pour la lutte en mer et la lutte à terre ;
- la révision des processus d'alerte nationaux et transfrontaliers ;
- le renouvellement des cartes de sensibilité ;
- l'élargissement du Groupe de Travail Technique (GTT) du PNIU à toutes les parties prenantes (sociétés pétrolières, autres sociétés privées et ONG impliqués);
- la révision de la politique nationale d'utilisation des dispersants ;
- le renforcement du cadre réglementaire relatif à la lutte contre les substances nocives potentiellement dangereuses (SNPD);
- l'adaptation du PNIU aux différents niveaux de déversement des hydrocarbures ;
- le développement d'un plan de gestion des déchets issus de la pollution ;
- la mobilisation des fonds pour appuyer le GTT du PNIU ;
- la poursuite de la révision du PNIU dans les délais raisonnables ;

- la mise à disposition du GTT des plans anti-pollution des sociétés pétrolières évoluant en République du Congo et ceux des ports ;
- la prise en compte de la gestion de la pollution à terre et dans les eaux continentales ;
- la formation du personnel impliqué dans la gestion de la pollution marine, terrestre ainsi que dans les eaux continentales ;
- la réalisation des exercices grandeur nature une fois par an pour tester régulièrement le PNIU.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces conclusions, un plan d'action devra être élaboré en s'appuyant sur le respect des normes de qualité et environnementales à l'image des plans d'intervention d'urgence des sociétés pétrolières (TotalEnergies Congo, ENI Congo, Perenco, SNPC) et du PAPN. /-

Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2024

Le Directeur de Cabinet, Albert MASSOUEME.

## 9.8 Annexe 8 – Allocution de clôture – Cheffe de projet GI WACAF

Monsieur le ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande  
Monsieur le deuxième vice-maire de Pointe Noire, représentant de Madame la présidente du conseil départemental et municipal, Maire de Pointe-Noire,  
Monsieur le directeur de la Marine Marchande,  
Mesdames et messieurs les Directeurs généraux des Administrations,  
Mesdames et messieurs les représentants de l'industrie pétrolière,  
Mesdames et Messieurs en vos rangs et qualités distinguées

Mboté Ya beno

Nous arrivons au terme de cet atelier de travail dédié à vous accompagner dans la poursuite de la mise à jour du système national d'intervention d'urgence en cas de déversements accidentels d'hydrocarbures ou autres substances de la République du Congo.

Il s'agit bien, pour la République du Congo, de mettre en place un système robuste, opérationnel et adapté pour intervenir efficacement en cas de pollution, c'est-à-dire pouvoir mobiliser en urgence les intervenants et les moyens d'urgence, coordonner leur intervention et monter en puissance au besoin.

Ce système national repose sur plusieurs piliers.

Il repose bien sûr sur une assise réglementaire, dérivant des conventions internationales de la réglementation nationale et de l'organisation administrative territoriale.

Il est aussi défini selon la géographie du pays, les contraintes, les risques identifiés, et donc l'identification des besoins opérationnels d'intervention.

Il repose évidemment sur la disponibilité des personnels, des moyens d'intervention, des supports logistiques pour intervenir.

Et il ne peut être mis en œuvre que par une organisation robuste s'appuyant sur des mécanismes de commandement et de coordination efficaces.

L'effort de préparation, c'est-à-dire le développement de plans d'urgence, les formations, les exercices, a certes un coût. Le manque de préparation, en cas d'incident significatif, coutera sans



doute bien plus cher et surtout les conséquences d'un déversement accidentel seront plus longues, plus importantes et plus étendues pour la région affectée.

La mise à jour du système national d'intervention est un travail entamé depuis plus de 15 ans, notamment à travers les leçons apprises lors des exercices de grande ampleur organisé précédemment dans le pays, avec l'appui de l'industrie pétrolière.

C'est d'ailleurs la raison d'être du projet de l'initiative Globale pour l'Afrique du Centre et de l'Ouest de favoriser cette coopération entre Gouvernement et industrie pour accompagner les pays dans la mise en place de leur système de lutte. Et nous remercions l'industrie pétrolière du Congo pour sa participation cette semaine.

Les travaux précédents, les échanges de cette semaine – parfois vivaces, les propositions, ont permis de bien identifier les principaux axes du travail à poursuivre :

L'assise réglementaire du plan à consolider

La meilleure compréhension des risques et des sensibilités à l'échelle du territoire

L'identification des techniques de lutte les plus appropriées dans le contexte local autant pour les hydrocarbures que pour les SNPD, et en particulier la politique nationale d'emploi des dispersants

La réconciliation des dispositions opérationnelles des systèmes d'urgence au Congo, en particulier AEMEC et ORSEC, dans le cadre de l'intervention en cas de déversements

La mise en place d'une organisation nationale robuste, flexible et opérationnelle qui peut être déployée à l'échelle locale, départementale ou nationale le cas échéant, sur tout le territoire maritime, fluvial, côtier et terrestre à risque. Un élément fondamental de tout plan national.

Les mécanismes de coordination des opérations (dans le pays et transfrontaliers), d'interfaces avec la partie responsable, de mobilisation de l'assistance extérieure.

Et bien sûr les annexes opérationnelles - indispensables

Ce travail en cours témoigne de votre volonté forte de mieux protéger les personnes, l'environnement, et les activités du Congo.

Et cet atelier est une étape sur le chemin de la revue et mise en œuvre d'un système national d'intervention revu en cas de déversements accidentels en ligne avec les Conventions pertinentes, en particulier l'OPRC 90 et OPRC-HNS sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures et SNPD, mais aussi adapté aux risques locaux.

Vous le savez mieux que nous nous, ceci réclame l'engagement de toutes les institutions concernées, des opérateurs publics et privés et de la société civile, et merci à tous de l'avoir démontré cette semaine.

Une fois ses dispositions revues (et formalisées officiellement dans un document de plan d'urgence), la mise en œuvre effective du système national d'intervention se fait à travers la désignation du personnel aux postes clés de l'organisation d'urgence, des formations et exercices pour renforcer les compétences de ce personnel.

Le soutien continu et pérenne des hautes autorités du pays, ainsi que la mise en place de budgets annuels dédiés, seront essentiels.

Nous remercions Monsieur le ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, d'avoir permis cet atelier au sein du Conseil Congolais des chargeurs où nous avons eu grand plaisir à venir.

Nous remercions l'équipe du Groupe de travail pour son professionnalisme et l'énergie apportée à ce projet.

Merci aux représentants des compagnies pétrolières pour leur présence et leur engagement à renforcer la coopération avec les autorités nationale.

Je remercie Emmanuelle et Lindsay qui ont partagé leur connaissance et expérience avec vous cette semaine.

Nous remercions enfin les participants pour votre implication, les échanges et vos contributions ayant permis de progresser dans la production des différents livrables.

Au nom du Secrétaire Général de l'OMI et du directeur de l'Ipieca, je vous remercie.

## 9.9 Annexe 9 – Allocution de clôture – Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la marine marchande

Monsieur le préfet du Département de Pointe-Noire,  
Monsieur le préfet du Département du Kouilou,  
Madame l'Administrateur Maire de la ville de Pointe-Noire,  
Monsieur le Général, Commandant de la Zone de Défense n° 1,  
Monsieur le Général, Commandant Territorial de Police de Pointe-Noire et Kouilou,  
Messieurs les Directeurs Généraux des administrations et structures impliquées dans la mise en œuvre du PNIU, Membres de l'Etat Major de Commandement du PNIU,  
Mesdames et Messieurs les experts du GI WACAF,  
Mesdames et Messieurs les membres du Groupe Technique de Travail chargé de la mise à jour du PNIU,  
Distingués invités en vos rangs, grades et qualités, toute préséance respectée

Mesdames et Messieurs ;

Nous voici parvenus au terme des travaux du séminaire atelier sur la mise à jour du plan national d'intervention d'urgence (PNIU), après cinq (05) jours de réflexion, d'analyse, de simulation et d'entraînement sur les questions de déversement d'hydrocarbures qui perturbent les équilibres des écosystèmes marins et côtiers.

La promotion de la coopération régionale et internationale en matière de lutte contre la pollution a été l'un des facteurs majeurs que vous avez absolument pris en compte dans votre approche.

C'est avec beaucoup d'intérêt que je prends note des résultats auxquels vous êtes parvenus. Notre pays va se doter du nouveau plan révisé qui permettra au Gouvernement de la République du Congo d'améliorer les capacités organisationnelles et opérationnelles en cas de déversement d'hydrocarbures, des produits chimiques et autres substances polluantes et nocives sur les milieux marin et côtier ainsi que sur les eaux continentales.

Je réitère mes remerciements à l'endroit de l'équipe des experts de GI WACAF conduite par : Madame Anaïs Justine Marie GUILLLOU, la Cheffe du Projet GI WACAF.

Je tiens à remercier aussi les membres de la Commission Nationale d'organisation et les experts du Groupe Technique de Travail qui ont eu la lourde charge d'intégrer toutes les contributions en vue de la mise en jour de Plan national d'intervention d'urgence (PNIU).

J'encourage les Points focaux du GI WACAF et de la Convention d'Abidjan de continuer à œuvrer de façon efficiente et efficace à l'échange d'informations et renseignements avec les responsables du GI WACAF en vue de l'application effective du PNIU de la République du Congo.

Mesdames et Messieurs,

Pour terminer, je souhaite à vous tous, qui avez, utilement contribué à la réussite de l'atelier pour la mise à jour du PNIU qui s'achève, un bon retour dans vos familles respectives.

Notre devoir est de poursuivre ensemble les efforts visant à protéger davantage nos espaces maritimes et nos côtes contre toutes menaces à l'environnement.

Ainsi, je déclare clos les travaux du séminaire atelier sur le plan national d'intervention d'urgence.

Vive la coopération OMI-GI WACAF pour la protection du milieu marin ;

Vive la communauté maritime nationale ;

Vive le Congo ;

Je vous remercie. /-